



**Arnaud DUMONTIER, maire,  
a demandé à la police municipale  
d'appliquer le principe de « tolérance zéro »  
afin de lutter contre les vitesses excessives sur la route.**

Après avoir procédé à de nombreux aménagements de sécurité routière (stationnement en quinconce, plateaux surélevés), la police municipale procédera chaque semaine à des contrôles de sécurité routière.

Il s'agit de mettre un terme à la pratique trop répandue d'utiliser les rues et routes de notre ville comme de véritables pistes de circuit de formule 1.

Chacun(e) peut constater, en le déplorant, que nombre de chauffeurs ne respectent pas les limitations de vitesse en faisant courir des risques démesurés pour celles et ceux qui respectent les règles.

C'est un état de fait insupportable qui conduira à sanctionner au portefeuille les contrevenants puisque c'est souvent la seule sanction comprise.

**Chaque vendredi à 18 heures, la police municipale rendra compte de son activité.**

Service communication

03 44 56 86 39 / [mairie.communication@pontsaintemaxence.fr](mailto:mairie.communication@pontsaintemaxence.fr)